

---

---

**N° 1998-3301 - environnement, propreté, eau et assainissement - Mions - Institution d'une servitude de passage pour la pose des canalisations publiques d'eau potable dans diverses parcelles de terrain appartenant aux sociétés Sogaris, Sogaris-Développement et Sogaris-Investissement - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision plaine des Alpes -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Pour permettre la desserte en eau potable de la plate-forme logistique du Grand Lyon, tranche 1, à Mions, il est nécessaire d'implanter une canalisation publique dans diverses parcelles et de les grever d'une servitude de passage de canalisation selon les indications figurant dans le tableau ci-dessous :

Propriétaires	Cadastre	Diamètre de canalisation	Longueur de canalisation
société Sogaris	AA 188 - AB 53, 54	200 mm	110 m
société Sogaris-Investissement	AA 191 - AB 58, 75	200 mm	70 m
société Sogaris-Développement	AB 65, 66, 89 - AC 273	200 mm	360 m
	AB 65, 66, 89 - AC 273	200 mm	345 m
	AB 65	200 mm	75 m
	AB 66 - AC 273	200 mm	75 m
	AA 189 - AB 55, 56	150 mm	150 m
	AA 190 - AB 57	150 mm	205 m
	AA 192 - AB 60, 70, 73, 74, 86	150 mm	255 m
	AA 189 - AB 55	200 mm	65 m
	AA 189 - AB 55	200 mm	75 m
	AA 193 - AB 63, 71, 77, 78	200 mm	90 m
	AA 189 - AB 55	200 mm	15 m
	AA 190 - AB 57	200 mm	15 m
AA 192 - AB 70, 74	200 mm	15 m	

Aux termes des conventions qui vous sont présentées, les propriétaires cités ci-dessus consentiraient gratuitement une servitude de passage de canalisation au profit de la Communauté urbaine ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,